

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de HESDIN L'ABBE

**Enregistrement en vue d'exploiter des installations de broyage
et concassage de produits minéraux
SARL SAMERIENNE DE TRAVAUX**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La SARL SAMERIENNE DE TRAVAUX, dont le siège social est situé 10, route Nationale 1 – Lieudit les Trois Fontaines à Hesdin-L'Abbé (62360) a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter des installations de broyage et concassage de produits minéraux sur le territoire de Hesdin-L'Abbé.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 13 novembre 2020.

Le dossier est consultable en mairie de Hesdin-L'Abbé, commune d'implantation du projet, du 7 décembre 2020 au 7 janvier 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (les lundi, mardi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h (sauf vacances scolaires)), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.